

CABINET

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT



N°2026.../MJ/CAB /AJE

Ouagadougou, le 03 MAI 2026

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Faisant suite à l'appel du 17 avril 2026, l'Agent judiciaire de l'État porte à la connaissance du public qu'au 30 avril 2026, un montant total de trois cent cinquante-sept millions neuf cent soixante-dix mille trois soixante-dix-huit (357 970 378) francs CFA a été recouvré au profit de l'Etat et de ses démembrements dont deux cent vingt-neuf millions quatre cent dix-neuf mille cinq cent un (229 419 501) francs CFA au titre des chèques impayés et cent onze millions neuf cent quarante-quatre mille cent un (111 944 101) francs CFA au titre de la réalisation des garanties financières.

Certains débiteurs ont été visités et d'autres se sont présentés à l'AJE et ont pris des engagements formels de paiement qui seront matérialisés par des protocoles d'accord de paiement échelonnés.

Toutefois, malgré la main tendue de l'Etat, plusieurs débiteurs n'ont entrepris aucune démarche de régularisation.

En conséquence, les listes de ces débiteurs selon les natures des créances feront l'objet de publication successives dont la première annexée au présent communiqué concerne les débiteurs ayant émis des chèques revenus impayés d'un montant cumulé au moins égal à vingt millions (20 000 000). Les autres listes suivront.

L'Agent judiciaire de l'Etat réitère l'appel aux citoyens en possession d'informations relatives aux entreprises ou aux promoteurs identifiés sur la liste à les communiquer à ses services en appelant au 25 40 89 86, en envoyant un message électronique à [contactajeburkina@aje.gov.bf](mailto:contactajeburkina@aje.gov.bf) ou en se rendant dans ses locaux sis à Koulouba dans le bâtiment abritant la Banque des dépôts du Trésor ou à Song-Naaba, dans un immeuble R+4 situé sur l'Avenue Hamado Paul YUGBARE. L'AJE rassure que l'identité des dénonciateurs sera protégée et si leur action permet un recouvrement effectif au profit de l'Etat une récompense leur sera versée.

L'Agent judiciaire de l'État réaffirme sa volonté ferme de sauvegarder des intérêts financiers de l'État et rassure les débiteurs qui auraient également des créances sur l'Etat ou sur ses démembrements qu'ils peuvent s'approcher de ses services pour envisager ensemble les possibilités de compensation. Il rappelle avec fermeté que le paiement des dettes de l'Etat n'est pas une option, mais une obligation pour la préservation de l'intérêt général.

L'Agent judiciaire de l'Etat



**Karfa GNANON**  
Chevalier de l'Ordre de l'Etat

